

25 juillet
2023

#sport #inscription #club #jeune

SPORT

PASS'SPORT 2023-2024

Mis en place par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, afin de favoriser la pratique sportive des jeunes dans les clubs sportifs, le **Pass'Sport est reconduit pour la saison 2023-2024.**

Pour rappel, cette aide, annoncée à sa création par le Président de la République, consiste en une **déduction immédiate de 50€ sur le coût de l'inscription en club (adhésion et/ou licence), prise entre le 1er juin et le 31 décembre 2023.**

Elle est ouverte à près de 6,7 millions de jeunes bénéficiaires. Sont concernés :

- Les personnes nées entre le 16 septembre 2005 et le 31 décembre 2017 bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) (6 à 17 ans révolus)
- Les personnes nées entre le 1er juin 2003 et le 31 décembre 2017 bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) (6 à 19 ans révolus)
- Les personnes nées entre le 16 septembre 1992 et le 31 décembre 2007 bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) (16 à 30 ans)
- Les étudiants, âgés de 28 ans révolus au plus, et bénéficiant au plus tard le 15 octobre 2023, d'une bourse de l'Etat de l'enseignement supérieur sous conditions de ressources, d'une aide annuelle du CROUS ou d'une bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales pour l'année universitaire 2023 - 2024.

Le Pass'Sport peut être utilisé dans un club affilié aux fédérations sportives agréées par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques ainsi que dans les associations agréées Jeunesse Education Populaire (JEP) ou Sport, situées dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV).

Nouveauté cette année, le Pass'Sport sera désormais accepté pour **l'adhésion à une structure des loisirs sportifs marchands** comme par exemple une salle de fitness, une salle d'escalade, un club de foot 5 ou une patinoire, qui proposerait une offre d'un minimum de 3 mois pour un abonnement et d'au moins 12 séances pour des « tickets ». Il sera également **ouvert sur tout le territoire aux 5 000 associations agréées Sport ou Jeunesse et Education Populaire proposant une activité sportive**. Ces évolutions permettront de diversifier l'offre accessible et de favoriser ainsi pour le plus grand nombre la pratique d'une activité physique et sportive dont les bienfaits sur la santé et le bien-être sont reconnus.

Une attention particulière sera portée aux étudiants boursiers.

Les jeunes bénéficiaires du Pass'Sport recevront dans la seconde quinzaine d'août un mail du ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques avec leur code unique, à présenter dès leur inscription dans la structure sportive de leur choix.